



# BIGORRE DIAGNOSTIC IMMOBILIER

14 Boulevard Pierre Renaudet - Bâtiment CRESCENDO  
65000 TARBES

Compagnie d'assurance : Diagnos  
N° de police : 1503RCCEL00086 valable jusqu'au  
28/02/2017

Tél. : 0648619030  
Fax : 0562374362  
Email : contact@bdi65.fr  
Site web : www.bdi65.fr  
Siret : 809 140 007 00026  
Code NAF : 7120B  
N° TVA : FR77809140007  
N° RCS : 809 140 007 RCS Tarbes

## Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment

Arrêté du 29 mars 2007

Établi à l'occasion de la vente de tout ou partie d'un immeuble bâti

### Objet

La présente mission consiste à établir l'état du bâtiment relatif à la présence de termites, pour l'exonération de garantie de vice caché du vendeur d'un immeuble bâti dans les zones délimitées par arrêté préfectoral ; et ce, en référence à la loi n° 99-471 du 8 juin 1999, modifiée par l'ordonnance n° 2005-655 du 8 juin 2005 et au décret 2006-1114 du 5 septembre 2006.

### Textes réglementaires et normatifs s'appliquant à la mission :

Conformément aux directives du ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement et du ministère délégué à l'industrie, en application du code de la construction et de l'habitation :

Articles législatifs : L 133-5, L133-6, L. 271-4 à L. 271-6.

Articles réglementaires : R 133-7, R133-8, R 271-1 à R 271-5.

La mission et son rapport sont exécutés conformément à l'arrêté du ministère du logement du 7 mars 2012 définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état du bâtiment relatif à la présence de termites.

Et selon la norme NF P 03-201.

### Moyens d'investigation :

L'investigation selon la norme consiste à faire un examen le plus complet possible de la situation du bâtiment vis-à-vis des termites.

Cet état repose ainsi :

→ Pour les parties non bâties (10 m de distance par rapport à l'emprise du bâtiment et dans la limite de propriété)

Examen et éventuellement sondage des arbres et autres végétaux, souches, piquets de clôture, poteaux, planches ou autres débris de végétaux posés sur le sol, stockage de bois et tous matériaux contenant de la cellulose afin de détecter des indices d'infestation de termites ainsi que des zones propices au passage et/ou au développement des termites.

→ Pour le ou les bâtiments objet de la mission

Sur **l'ensemble des niveaux** (y compris les niveaux inférieurs non habités) et la **totalité des pièces et volumes** :

- Examen visuel de toutes les **parties visibles et accessibles**, avec une recherche des indices d'infestation et des zones propices au développement des termites. Lorsque cela est nécessaire, une lampe torche sera utilisée ainsi qu'une loupe de grossissement x10.

- **Sondages manuels non destructifs sur l'ensemble des éléments en bois** à l'aide d'un outil approprié (poinçon).

Sur les éléments en bois dégradés, les sondages sont approfondis et si nécessaire destructifs.

Dans tous les cas, **l'intervention n'a pas pour but de donner un diagnostic de la résistance mécanique des bois et matériaux.**

# Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment

## Désignation du ou des bâtiments

Numéro (indice) : 158 / (1)  
Adresse complète : 842 Routede l'église  
65700 SAINT-LANNE  
Référence cadastrale : nc  
Nature de la copropriété : Pas de copropriété  
Désignation du ou des bâtiments : Maison individuelle  
Structure du (ou des) bâtiment : Parpaing, briques  
Permis date de construction : 1970  
Nombre de niveau : Maison : 3 niveau(x).  
Type charpente et couverture : traditionnelle  
Précisions sur le lot visité : Maison individuelle  
Arrêté préfectoral :  Oui  Non Informations : 2009-146-08  
Autres informations :  
Documents fournis : Non communiqué

## Désignation du client

### **Désignation du Propriétaire :**

Nom : Mme Colombel  
Adresse : 842 Routede l'église  
65700 SAINT-LANNE

Email :

Personnes présentes sur le site : Mme Colombel (Propriétaire)

## Désignation de l'opérateur de diagnostic

Nom : Madaleno Baptiste  
Email : contact@bdi65.fr  
Raison Sociale : Bigorre Diagnostic Immobilier  
Adresse : 14 Boulevard Pierre Renaudet - Bâtiment CRESCENDO□ - 65000 TARBES  
Numéro SIRET : 809 140 007 00026  
Compagnie d'assurance : Diagnos  
Numéro de police / date de validité: 1503RCCEL00086  
valide jusqu'au : 28/02/2017  
Certification de compétence : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences ont été certifiées par I.Cert Parc EDONIA - Bât G - rue de la Terre Victoria - 35760 Saint Grégoire. Le N° du certificat est CPDI3253 délivré le 31/12/2014 et expirant le 30/12/2019.

# Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment

## Résultats détaillés du diagnostic d'infestation

Le tableau n°1 ci-dessous indique le résultat détaillé du diagnostic d'infestation (concernant les termites) pour chaque partie d'ouvrage contrôlée, ainsi que, le cas échéant, le type de termite détecté, la nature et la localisation de l'attaque.

La signification des abréviations employées figure à la suite du tableau.

Tableau n°1 : Identification des bâtiments et parties de bâtiments visités et des éléments infestés ou ayant été infestés par les termites et ceux qui ne le sont pas

BATIMENTS et parties de bâtiments visités	OUVRAGES parties d'ouvrages et éléments examinés	RESULTAT du diagnostic d'infestation (*)
Garage 1	Sol : Terre	Abs
	Mur : Bac Acier	Abs
	Plafond : Charpente apparente / Bac Acier	Abs
	Bâti porte : Métallique	Abs
<b>RDC</b>		
Entrée	Mur : Brique + Parpaing / Peinture	Abs
	Plafond : Poutre apparente	Abs
	Plinthes : Carrelage	Abs
	Bâti porte : Bois	Abs
Salon	Mur : Brique + Parpaing / Peinture	Abs
	Plafond : Poutre apparente	Abs
	Plinthes : Carrelage	Abs
	Bâti fenêtre : Bois	Abs
Atelier	Bâti porte : Bois	Abs
	Sol : Béton	Abs
	Mur : Parpaing / Enduit	Abs
	Plafond : Charpente apparente	Abs
W.C. 1	Bâti fenêtre : Bois	Abs
	Bâti porte : Bois	Abs
	Plafond : Poutre apparente	Abs
	Mur : Brique + Parpaing / Enduit	Abs
Salle de bains 1	Bâti porte : Bois	Abs
	Bâti fenêtre : Bois	Abs
	Plinthes : Carrelage	Abs
	Plafond : Poutre apparente	Abs
Cuisine	Bâti porte : Bois	Abs
	Bâti fenêtre : Bois	Abs
	Plinthes : Carrelage	Abs
	Plafond : Poutre apparente	Abs
Cellier	Sol : Béton	Abs
	Mur : Brique + Parpaing / Enduit	Abs
	Bâti porte : Bois	Abs
Escalier	Mur : Brique + Parpaing / Peinture	Abs
	Plafond : Solivage bois / Lambris	Abs
	Plinthes : Bois	Abs
<b>Étage 1</b>		
Dégagement	Mur : Brique + Parpaing / Peinture	Abs
	Plafond : Solivage bois / Lambris	Abs

# Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment

	Plinthes : Bois	Abs
	Fenêtre : Brique de verre	Abs
Chambre	Mur : Brique + Parpaing / Peinture	Abs
	Plafond : Solivage bois / Lambris	Abs
	Plinthes : Bois	Abs
	Bâti fenêtre : Bois	Abs
	Bâti porte : Bois	Abs
Chambre 2	Mur : Brique + Parpaing / Peinture	Abs
	Plafond : Solivage bois / Lambris	Abs
	Plinthes : Bois	Abs
	Bâti fenêtre : Bois	Abs
	Bâti porte : Bois	Abs
Chambre 3	Mur : Brique + Parpaing / Peinture	Abs
	Plafond : Solivage bois / Lambris	Abs
	Plinthes : Bois	Abs
	Bâti fenêtre : Bois	Abs
	Bâti porte : Bois	Abs
<b>Grenier</b>		
Combles	Ferme : Bois	Abs
	Panne : Bois	Abs
	Chevron : Bois	Abs
	Liteau : Bois	Abs
<b>Jardin</b>		
Poullallier	Sol : Terre	Abs
	Mur : Pans de bois	Abs
	Plafond : Bac Acier	Abs
Bergerie	Sol : Terre	Abs
	Mur : Bac Acier + Poteaux bois	Abs
	Plafond : Bac Acier + Poutre apparente	Abs

(\*) Abréviations :

Abs : absence d'indices d'infestation de termites le jour de la visite.

## ***Bâtiment, partie de bâtiment, ouvrage ou partie d'ouvrage non examinés***

Tableau n°2 : Identification des bâtiments et parties du bâtiment (pièces et volumes) n'ayant pu être visitées et justification

Toutes les pièces ont été visitées.

Tableau n°3 : Identification des ouvrages, parties d'ouvrage et éléments qui n'ont pas été examinés et justification

Localisation	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments	Justification
Maison : Entrée	Sol	Revêtement : Carrelage (Collé)
Maison : Salon	Sol	Revêtement : Carrelage (Collé)
Maison : W.C. 1	Sol	Revêtement : Carrelage (Collé)
Maison : Salle de bains 1	Sol	Revêtement : Carrelage (Collé)
Maison : Salle de bains 1	Mur	Revêtement : Carrelage, Peinture (Collé)

## Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment

Maison : Cuisine	Sol	Revêtement : Carrelage (Collé)
Maison : Cuisine	Mur	Revêtement : Carrelage, Peinture (Collé)
Maison : Escalier	Escalier	Revêtement : PVC (Collé)
Maison : Dégagement	Sol	Revêtement : Plastique (Collé)
Maison : Chambre	Sol	Revêtement : Plastique (Collé)
Maison : Chambre 2	Sol	Revêtement : Plastique (Collé)
Maison : Chambre 3	Sol	Revêtement : Plastique (Collé)

# Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment

## Constatations diverses

### Infestations autres agents de dégradations biologiques du bois :

BATIMENT	PARTIE DE BATIMENT	OUVRAGE	INFESTATIONS
	Garage 1	Plafond : Charpente apparente / Bac Acier	Indice d'infestation de présence d'autres agents de dégradation biologique du bois
Jardin	Poulailler	Mur : Pans de bois	Indice d'infestation de présence d'autres agents de dégradation biologique du bois
Jardin	Bergerie	Mur : Bac Acier + Poteaux bois	Indice d'infestation de présence d'autres agents de dégradation biologique du bois
Jardin	Bergerie	Plafond : Bac Acier + Poutre apparente	Indice d'infestation de présence d'autres agents de dégradation biologique du bois

### Autres constatations diverses :

LIBELLE	LOCALISATIONS
On notera que l'ensemble du bien est meublé, encombré le jour de la visite	

**Le présent rapport n'a de valeur que pour la date de la visite** et est exclusivement limité à l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment objet de la mission.

Visite effectuée le : 09/05/2016  
Visite effectuée par : Madaleno Baptiste  
Durée de la mission : 4 heures  
Rapport édité le : 11/05/2016 à : TARBES



*Nota 1 : Un modèle de rapport est fixé par arrêté.*

*Nota 2 : Dans le cas de la présence de termites, il est rappelé l'obligation de déclaration en mairie de l'infestation prévue aux articles L 133-4 et R 133-3 du code de la construction et de l'habitation.*

*Nota 3 : Conformément à l'article L. 271-6 du CCH, l'opérateur ayant réalisé cet état relatif à la présence de termites n'a aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire qui fait appel à lui, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur des ouvrages pour lesquels il lui est demandé d'établir cet état*

# Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment

## Attestation sur l'honneur

Je, soussigné Madaleno Baptiste, atteste sur l'honneur être en situation régulière au regard de l'article L 271-6 du Code de la Construction et de l'Habitation.

J'atteste également disposer des moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des constats et diagnostics composant le dossier.

Conformément à l'exigence de l'article R 271-3 du même code, j'atteste n'avoir aucun lien de nature à porter atteinte à mon impartialité et à mon indépendance, ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à moi, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il m'est demandé d'établir le présent diagnostic.

En complément à cette attestation sur l'honneur, je joins mes états de compétences validés par la certification, ainsi que mon attestation d'assurance.



# Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment

## Certificat de compétences



**I.Cert**  
Institut de Certification

### CERTIFICAT DE COMPETENCES DIAGNOSTIQUEUR IMMOBILIER

N° CPDI 3253                      Version02

Je soussigné  
Philippe TROYAUX,  
Directeur Général d'I.Cert,  
atteste que :

<i>Amiante</i>	<b>Repérage et diagnostic amiante dans les immeubles bâtis</b> Date d'effet : 25/11/2014, date d'expiration : 24/11/2019
<i>DPE</i>	<b>Diagnostic de performance énergétique sans mention : DPE individuel</b> Date d'effet : 07/01/2015, date d'expiration : 06/01/2020
<i>Electricité</i>	<b>Etat de l'installation intérieure électrique</b> Date d'effet : 25/11/2014, date d'expiration : 24/11/2019
<i>Gaz</i>	<b>Etat de l'installation intérieure gaz</b> Date d'effet : 25/11/2014, date d'expiration : 24/11/2019
<i>Plomb</i>	<b>Plomb: Constat du risque d'exposition au plomb</b> Date d'effet : 31/12/2014, date d'expiration : 30/12/2019
<i>Termites</i>	<b>Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment - France métropolitaine</b> Date d'effet : 31/12/2014, date d'expiration : 30/12/2019

Est certifié(e) selon le référentiel dénommé Manuel de certification de personnes I.Cert pour la réalisation des missions suivantes :

**Monsieur Baptiste MADALENO**

En foi de quoi ce certificat est délivré, pour valoir et servir ce que de droit.

Edité à Saint-Grégoire  
Le 08/01/2015





Certification de personnes  
Diagnostic  
Parc EDONIA – Bât G  
Rue de la Terre Victoria  
35760 Saint-Grégoire  
CPE DI FR 11 rev 09

Arrêté du 6 avril 2007 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz modifié par les arrêtés du 15/12/2009 et du 15/12/2011. Arrêté du 16 octobre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique modifié par les arrêtés du 08/12/2009 et du 13/12/2011. Arrêté du 30 octobre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment modifié par les arrêtés du 14/12/2009, du 7/12/2011 et du 14/02/2012. Arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérage et de diagnostic amiante dans les immeubles bâtis. Arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb ou agréés pour réaliser des diagnostics plomb dans les immeubles d'habitation modifié par l'arrêté du 07/12/2011. Arrêté du 8 juillet 2008 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité modifié par les arrêtés du 10/12/2009 et du 02/12/2011.



ACCREDITATION  
N° 4-6532  
CERTIFICATION  
DE PERSONNES  
www.cofrac.fr

# Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment

## Attestation d'assurance

### ATTESTATION ANNUELLE D'ASSURANCE

RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE EXPERT  
- POLICE N° 1503RCCEL00086 -



"We know you have a choice"

Assureur: ELITE INSURANCE COMPANY LIMITED, compagnie d'assurances dont le siège social est situé 47/48 The Sails, Queensway Quay, Queensway Gibraltar, enregistrée au registre de la chambre de commerce de Gibraltar sous le n° 91111 habilitée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) à opérer sur le territoire français en libre établissement dans le respect des dispositions de l'article L.362-1 du code des assurances par sa succursale française sise 33 rue de Galilée 75116 PARIS, immatriculée au RCS de PARIS sous le n° 538 480 526,

Représentée par la société Securities and Financial Solutions EUROPE, S.A. au capital de 1 000 000€, dont le siège social est situé 40 rue de la Vallée, Bâtiment G, L-2661 LUXEMBOURG, immatriculée au RCS de Luxembourg sous le numéro B128 505, société d'intermédiation en assurance agréée par Arrêté du Ministère des Finances n°5102/08 du 4 décembre 2008 et immatriculée au Commissariat aux Assurances (registre des sociétés de courtage agréées au Grand-Duché de Luxembourg (www.commassu.lu)) sous le n° 2008CM014, autorisée à exercer en Libre Prestation de Services en France depuis le 31 août 2009 suite à la notification du 30 juillet 2009 par le Commissariat aux Assurances à l'Etat français, dûment habilitée à l'effet des présentes en qualité de mandataire, représentée par Messieurs Antoine GUIGUET et Mohamed ALOUANI, membres du Directoire;

ASSURE	REFERENCES POLICE
<b>BDI - BIGORRE DIAGNOSTICS IMMOBILIER</b> 2 RUE DU LABYRINTHE 65320 BORDERES SUR L ECHEZ N°SIRET : 80914000700018 Code APE : 71.20B	Conditions Générales: RCP_EB_ELITE_2015_08 N°Police : 1503RCCEL00086 Date d'effet du contrat : 01/03/2015 Date d'échéance du contrat : 01 / 03 Contrat avec tacite reconduction.

### ACTIVITES COUVERTES

- ↳ Assainissement Collectif
- ↳ Bilans thermiques : Infiltrométrie
- ↳ Bilans thermiques : Thermographie infrarouge
- ↳ Diagnostic Accessibilité
- ↳ Diagnostic Acoustique
- ↳ Diagnostic ascenseur
- ↳ Diagnostic de la qualité de l'air intérieure habitation et locaux accueillant du public
- ↳ Diagnostic de performance énergétique (DPE)
- ↳ Diagnostic détection de fuite
- ↳ Diagnostic Eco Prêt
- ↳ Diagnostic gaz
- ↳ Diagnostic Humidité
- ↳ Diagnostic légionellose
- ↳ Diagnostic Logement décent
- ↳ Diagnostic loi Boutin
- ↳ Diagnostic monoxyde de carbone
- ↳ Diagnostic pollution des sols
- ↳ Diagnostic radon
- ↳ Diagnostic sécurité piscine
- ↳ Diagnostic technique SRU
- ↳ Diagnostic termites
- ↳ Diagnostic Amiante
- ↳ Diagnostic Assainissements autonome et collectif
- ↳ Diagnostic plomb (CREP, DRIP, Plomb dans l'eau)
- ↳ Diagnostiqueur enregistré auprès de la cour d'appel
- ↳ Diagnostiqueur examinateur pour les certifications Etat de l'installation intérieure de l'électricité dans les établissements mettant en oeuvre des courants électriques (sécurité au travail)
- ↳ Etat des lieux
- ↳ Etat de l'installation intérieure de l'électricité
- ↳ Etat parasitaire
- ↳ Etude thermique réglementaire RT2005
- ↳ Etude thermique réglementaire RT2012
- ↳ Expert en rénovation énergétique (ERE)
- ↳ Expertise en valeur vénale
- ↳ Loi carrez
- ↳ Loi Scellier
- ↳ Millèmes
- ↳ Mission de coordination SPS
- ↳ Personne compétente en radioprotection (PCR)
- ↳ Prêt conventionné : normes d'habitabilité
- ↳ Recherche de plomb avant travaux
- ↳ Recherche des métaux lourds
- ↳ Risques naturels et technologiques

### OBJET DES GARANTIES

Le contrat a pour objet de couvrir la Responsabilité Civile Professionnelle pour les dommages causés aux tiers par l'assuré dans le cadre des activités professionnelles précisées dans les conditions particulières et au sein des limites territoriales autorisées par le contrat. Conformément aux dispositions de l'article L.124-5 alinéas 4 et 5 du Code des assurances, le contrat est établi en "base réclamation" pour ces chapitres du contrat.

### OBSERVATIONS

La période couverte par la présente attestation est du 01/03/2016 au 28/02/2017.

La présente attestation n'est valable que pour les chantiers dont les honoraires de l'assuré n'excèdent pas 500 000.00 €.

L'abandon de chantier en cours est formellement exclu des garanties.

Loi et juridiction Française applicable. Le contrat fonctionne selon les règles de la capitalisation. La validité de cette attestation est subordonnée au règlement de la prime d'assurance dans son intégralité, elle est conditionnée à la justification par le souscripteur d'une quittance de règlement de primes émanant exclusivement de la compagnie ou de son mandataire.

La présente attestation n'apporte aucune dérogation à la garantie de l'assureur telle qu'elle résulte des dispositions du contrat auxquelles elle se réfère.

Pour servir et valoir ce que de droit.  
Fait à Paris, le 01/01/2016

M. Antoine GUIGUET

M. Mohamed ALOUANI